

COMpte RENDU
 CSS ORANO
 SOUS-PREFECTURE DE NARBONNE
 31/01/2025

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Narbonne	Rémi RECIO Mme Karine PODENCE	Sous-préfet	Présent Présente
SIDPC	Mme Dominique DONADIEU	Adjointe SIPDC	
SDIS	M. Anthony SIZORM		Présent
DREAL	Mme Lisa BARRIERE	Inspectrice	Présente
DDTM	Grégory GONZALES		Présent
ARS	Dominique MESTRE-PUJOL		Présente
Collège Collectivités territoriales			
Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ;	Alain VIALADE	titulaire	
	Jean-Louis RIO	suppléant	Présent
Mairie de Narbonne	Viviane THIVENT	titulaire	
	Nathalie BEAULIER	suppléant	Présente
Mairie de Moussan	Jean-Marie MONIE	titulaire	
	Valérie LAGUIERCE	suppléante	
Conseil Départemental	Nicolas SAINTE-CLUQUE	titulaire	
	Dominique GODEFROID	suppléante	
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Magali VERGNES	titulaire	
	Séverine MATEILLE	suppléante	
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	Michel JAMMES	titulaire	
		suppléant	
CCI AUDE	David BENZERIEU		
Collège Riverains			
association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)	Maryse ARDITI présidente	titulaire	Présente
	Christine BLANCHARD	suppléante	
Association Narbonne Environnement	Guy TORRES	Titulaire	
	Michel DEOLA	suppléant	
Association COLERE (COLlectif pour l'Environnement des	Lilian SERRE présidente	titulaire	Excusée
	André BORIES	suppléant	Présent

Riverains Elisyques)			
Syndicat Plaine de la Livière	Alain ADELE	titulaire	Présent
riverain	Rémi IBANES	titulaire	
riveraine	Anne-Marie BRETTE	titulaire	Présente
SMDA	M. Laurent TRIADOU	Directeur	
Collège Exploitant			
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le directeur, Le responsable du département technique	titulaire suppléant	Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable du département sûreté-qualité environnement Le responsable du service sûreté-sécurité radioprotection (suppléant) ;	titulaire suppléant	Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable des projets environnementaux (titulaire), le responsable des projets (suppléante) ;	titulaire suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable de la communication du site	titulaire	Présent
Collège Salariés			
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CFE-CGC Le représentant du syndicat FO	titulaire suppléant	Présente Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CgT Le représentant du syndicat CFDT	titulaire suppléant	Présent
Personnalités qualifiées			
Directe			
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude	Frédéric BOUTROUX		Présent
Conseil Interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France.			
Autorité de Sûreté Nucléaire division de Marseille ;			
Communauté de l'Eau du Sage de la Basse Vallée de l'Aude	M. Gérard LACOMBE		Présent

PNR Narbonne	M. Laurent BÉNAU		Présent

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation de compte-rendu de la CSS du 25 juin 2024**
2. **Bilan de l'Observatoire des rejets 2023**
3. **Bilan Orano 2023 en matière de risques chroniques**
4. **Bilan Inspection des installations classées 2023**
5. **Divers/questions**

Ouverture de la séance à 14h30, sous la présidence de M. Rémi RECIO, sous-préfet de Narbonne. Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour présenté.

1. **Approbation de compte-rendu de la CSS du 25 juin 2024**

Le compte-rendu de la CSS du 25 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. **Bilan de l'Observatoire des rejets 2023**

Mme Arditi présente le bilan de l'Observatoire.

Malgré une diminution de la consommation d'eau sur le site, celle-ci reste à un niveau élevée (et conforme aux autorisations de prélèvements du site). ORANO a recyclé 50% des eaux pluviales (les rejets aqueux ont de ce fait diminué).

M. le directeur du site ORANO ajoute que l'installation a réduit de 50% sa consommation d'acide nitrique, car les vapeurs nitreuses sont récupérées pour refabriquer de l'acide nitrique.

Concernant les rejets aqueux :

Le flux d'uranium rejeté en 2023 est faible, relié en partie à la baisse des rejets hydriques.

Le flux de fluor représente 2% de la quantité autorisée par l'arrêté préfectoral et est inférieur à l'émission de l'année précédente.

Une augmentation des rejets en MES a été observée, notamment due aux résidus présents dans la cuve tampon. La société ORANO a augmenté la fréquence de nettoyage de la cuve.

Concernant les rejets atmosphériques :

Le bilan des rejets atmosphériques de l'usine est en diminution pour l'oxyde d'azote, malgré l'augmentation de la production et la mise en actif de l'atelier UO2.

Les rejets en acide fluorhydrique sont quant à eux, en augmentation due à une surestimation de 30 à 35 kg de l'analyseur en ligne au premier semestre. Une correction a été faite au second semestre 2024.

Un rappel de la réglementation des COV est réalisé. Il est observé une diminution notable des émissions diffuses. Les émissions canalisées restent stables malgré une augmentation de la production de 12%.

Les résultats d'analyses des 3 COV visés à l'annexe III/mention de dangers sont très inférieurs aux VLE associés de 2 ou 20 mg/Nm³.

Le flux total d'oxyde de soufre est en augmentation.

La quantité de gaz à effet de serre (GES) émis est proportionnelle à l'activité du site. En 2023, le remplacement du brûleur de gaz des traitements des événements de fluoration par un brûleur électrique a permis un gain de 7% des émissions.

En conclusion, les émissions des COV diffus et des GES sont en baisse. Il est par ailleurs observé une augmentation des rejets en uranium canalisé : une action est en cours côté exploitant (augmentation des interventions préventives).

Les résultats des prélèvements de sédiments et d'eau superficielle sont présentés. Tous les résultats sont inférieurs aux valeurs guides. Le point PV3 est revenu à des valeurs habituellement observées.

M. le représentant du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée présente le suivi des métaux lourds dans les sédiments, ainsi que les résultats sur la faune aquatique (poissons et coquillages) qui sont inférieurs aux valeurs de référence de l'IRSN.

Mme Ardit présente les résultats de surveillance de l'environnement hors site des végétaux agricoles. Les valeurs en uranium ne sont pas significatives pour les végétaux agricoles aériens. En ce qui concerne les végétaux agricoles racinaires, les valeurs en uranium sont inférieures ou du même ordre de grandeur que la valeur guide.

Concernant les puits voisins, la concentration en uranium est inférieure à la valeur seuil de l'OMS. L'activité alpha a une tendance globale à la baisse et l'activité bêta reste stable.

Le bilan des quantités de déchets sur site reste stable et tous les déchets ont une filière d'élimination.

Les remarques de l'Observatoire 2024 sont présentées.

Le représentant de la communauté de l'Eau du Sage de la Basse Vallée de l'Aude signale qu'il existe de la radioactivité naturelle. Il souhaite connaître le pourcentage d'apport des rejets d'ORANO par rapport à la radioactivité naturelle. Il serait intéressant de comparer des moules, hors influence du site ORANO, avec les moules se trouvant près du site.

Mme Ardit précise qu'en 2009, l'IRSN avait réalisé un travail sur un sujet similaire. Le rapport de l'IRSN lui sera transmis.

M le représentant de la communauté de l'Eau du Sage de la Basse Vallée de l'Aude souhaite savoir si les moules provenant de l'extérieur sont contrôlées afin de vérifier si elles contiennent de l'uranium.

M. le représentant du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée ajoute qu'il existe un pochon test. En 2018, le suivi d'uranium sur différentes lagunes avait été réalisé. Il est possible de réaliser cette nouvelle démarche.

Il est précisé par l'association COLERE que la présentation des résultats de l'Observatoire a été transmis la veille de la CSS. Il souhaite, lors de la prochaine CSS, que les rapports soient transmis plus tôt.

Il signale que les données de la consommation d'eau sont en contradiction avec les affirmations de M. le directeur de la société ORANO. Concernant les bilans GES, il est noté une diminution de 10% alors que c'est 9%. Il trouve étonnant que le N2O n'a été découvert que récemment, alors que les effets de GES sont deux fois plus importants que le CO2. Durant des années, le site ORANO a produit annuellement plus de 600 mille tonnes de GES.

Concernant les sédiments, les résultats restent les mêmes. Il souhaite que le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée analyse le canal de la Robine.

M. le représentant du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée signale que le point PV3 est situé sur le canal de la Robine.

La responsable environnement de la société ORANO ajoute que trois points de contrôle se situent sur le canal de la Robine. Le point PV3 est mentionné dans la présentation pour ne pas multiplier les points

L'association COLERE précise que, lors de la commission locale de l'Eau, la représentation de VNF concernant la qualité des sédiments du canal de la Robine, ces derniers possédaient des quantités importantes en uranium.

Enfin, l'association COLERE observe, concernant le bilan des déchets liquides des bassins, une nette augmentation de plus de 10%. Les effluents s'accumulent et les volumes continuent à augmenter. Il souhaite que l'interprétation des résultats soit plus rigoureuse.

3. Bilan Orano 2023 en matières de risques chroniques

M. le directeur de la société ORANO présente le bilan.

En 2024, la consommation d'eau a diminué de 28%.

Les objectifs du groupe ORANO sont de réaliser une baisse de la consommation d'eau de 20% pour 2025 et de 25% en 2030. Concernant les gaz à effet de serre (GES), les émissions ont

diminué de 28%. L'objectif du groupe est de réduire de 25% en 2030. En 2025, les actions engagées sont une réduction de 3% supplémentaires. La consommation énergétique a quant à elle diminué de 12,7%. L'objectif du groupe est de réduire de 10% d'ici 2025.

Deux ateliers de traitement de l'eau sont exploités sur le site afin de les produire, l'atelier d'osmose de l'eau pluviale et l'atelier de Traitement des Eaux (TDE). Un schéma simplifié des eaux sur site est présenté.

Mme Arditi souhaite savoir si l'osmose est à l'intérieur de TDE.

M. le directeur de la société ORANO répond par la négative. Les eaux pluviales passent par un double traitement d'osmose. Il précise que les résidus d'osmose partent vers les bassins.

Afin de préserver les ressources et l'environnement, une stratégie basée sur trois axes est menée :

- Axe 1 : sobriété des usages
- Axe 2 : optimisation / disponibilité ressource
- Axe 3 : adaptation au changement climatique

L'eau pluviale est collectée et traitée par osmose inverse depuis 2011. Depuis 2021, les eaux pluviales osmosées sont réinjectées dans le traitement des eaux. En 2024, 50% des eaux pluviales ont été recyclées. En 2025, l'objectif est d'installer des cuves tampons permettant d'augmenter la proportion d'eau issue du pluvial en entrée du TDE, et par conséquent, réduire les prélèvements dans le forage.

La biosurveillance par les abeilles est présentée. Aucune contamination n'a été mise en évidence, les valeurs observées sur le site d'exposition sont comparables au site témoin. La concentration en uranium est inférieure à la valeur de référence dans les végétaux agricoles aériens. Les recommandations pour la biosurveillance par les abeilles sont présentées.

Sur la partie nord du site, quatre projets sont en cours : réalisation d'un verger, extension du parking entreprises extérieures avec la désartificialisation du sol, parc paysager et convivial et jardin d'accueil. Une étude a débuté avec le SMDA concernant le canal du Tauran

L'association COLERE signale son désaccord quant à la présentation des chiffres de consommation d'eau du site basée sur des projections alors que les chiffres réels de la consommation d'eau du site montrent une consommation stable voire en augmentation. Il ajoute que ce sont des baisses virtuelles et qu'en réalité la société ORANO consomme plus d'eau qu'auparavant.

M. le directeur de la société ORANO signale que la consommation d'eau a baissé en 2024.

4. Bilan Inspection des installations classées 2023

L'inspectrice des installations classées de la DREAL présente les inspections de 2023-2024 sur la partie risques chroniques.

En 2023, une inspection a eu lieu le 4 juillet ayant pour thème les rejets aqueux. Aucune non-conformité n'a été relevée.

Une deuxième inspection a été réalisée le 9 août 2023, concernant l'application de l'arrêté préfectoral de réduction des prélèvements en période de sécheresse. Aucune non-conformité n'a été relevée.

En 2024, une inspection inopinée a été réalisée le 10 octobre, cette dernière a eu lieu à l'occasion de l'accompagnement d'une inspection du site par l'ASN. Deux écarts ont été relevés concernant le stockage de terres sur un emplacement non autorisé et un défaut d'accès du portail Lagunes. Les deux écarts ont été levés par l'exploitant.

Une deuxième inspection a eu lieu le 7 octobre 2024 ayant pour thème l'application de l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 (arrêté ministériel sécheresse). Aucune non-conformité n'a été relevée.

Tous les rapports d'inspections sont disponibles sur le site www.georisques.gouv.fr

L'association COLERE souhaite connaître, concernant l'inspection de l'« ASN », les terres concernées.

L'inspection explique que, lors de travaux sur site, la société ORANO avait placé les terres au mauvais endroit, ces dernières ont été déplacées immédiatement.

L'association COLERE signale avoir eu une discussion avec le représentant de l'ASN au sujet de dépôt de terre provenant de la construction de l'usine UO2. Les terres en question auraient été déposées dans l'INB et l'ASN n'aurait pas été mise au courant. L'association COLERE précise que les terres ayant été enlevées proviennent de l'ICPE. Il s'agit de déchets fortement pollués par l'uranium.

Concernant le périmètre relatif à l'INB, l'inspection des installations classées invite l'association à se rapprocher de l'ASN.

L'association COLERE souhaite avoir des informations sur la quantité, la composition et le stockage des terres enlevées lors des travaux de l'usine de dioxyde d'uranium.

L'inspection des installations classées invite l'exploitant à préciser son action.

M. le directeur de la société ORANO signale que le sujet a été porté par l'association devant les tribunaux, sans gain de cause. A ce titre, les réponses ont déjà été apportées et le sujet jugé.

5. Divers/questions

M. le sous-préfet remercie l'ensemble des participants pour ces échanges.

La séance est levée à 16h05.

Le sous-préfet

Rémi RECIO

Le sous-préfet

Rémi RÉGIO